

LA PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE AU BRÉSIL (15.11.1889) : SA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE

Claudio A.S. MONTEIRO

A la une des journaux français de novembre 1889, on pouvait lire les manchettes suivantes : «Une Révolution au Brésil», ou «Une Révolution à Rio de Janeiro».

Dans un article du journal *Le Temps* du 20 novembre 1889, a été publié le télégramme d'un Français (probablement de la colonie française de Rio) qui avait assisté aux événements au Brésil.

«Le Brésil a changé son système de gouvernement par une révolution qui ne mérite guère ce nom tant les choses se sont passées avec calme et tranquillité. Il n'y a pas dans le vocabulaire politique de mot qui puisse désigner exactement ce dont nous venons d'être témoins, car pour la première fois dans l'histoire du monde un pays, presque aussi grand que l'Europe et plus que quatorze fois comme la France, vient de passer de la Monarchie à la République, sans coup férir, dans l'espace de quelques heures.»

En France, la grande préoccupation était de savoir quel type de république était créé et comment était perçu le mouvement dans les autres provinces du pays.

Comme le nouveau gouvernement brésilien avait tendance à vouloir exclure le peuple du scénario politique il va être intéressant pour nous de savoir comment cette curieuse «révolution» a été perçue par divers secteurs de la société française.

Le 17 Novembre 1889, dans *Le Gaulois*, journal de tendance conservatrice monarchiste, on peut lire la nouvelle suivante :

«Une Révolution au Brésil»

«Des dépêches d'un laconisme alarmant sont arrivées, hier, dans la journée, annonçant comme un coup de foudre qu'une révolution avait éclaté au Brésil et qu'un nouveau gouvernement provisoire avait été proclamé (...)»

«L'insurrection»

«Rio de Janeiro, le 15 Novembre, 1 h. du soir. Une insurrection vient d'éclater à Rio ; on ne saurait encore se prononcer sur la gravité du mouvement. Le Baron de Ladario, Ministre de la Marine, a été tué de trois coups de feu tirés par les soldats révoltés¹. Le Ministère a donné sa démission.»

«La République»

«L'insurrection vise le renversement et la proclamation de la république». «L'Armée appuie le mouvement». «Un gouvernement provisoire vient d'être constitué, ayant à sa tête le général M. Deodoro da Fonseca et Benjamin Constant». «(...) Ce n'est pas un gouvernement seulement provisoire, mais un gouvernement provisoire républicain, qui aurait été constitué.»

«Le mouvement militaire qui vient de se produire est le résultat des mécontentements particuliers et de griefs personnels»².

Dans cet article le journal annonçait donc, sur un ton un peu alarmiste, les événements du Brésil.

D'ailleurs, indépendamment des couleurs politiques de chaque journal, en général, ce fut, à peu près, de cette manière que les faits furent annoncés. Certes, *Le Gaulois*, étant un journal monarchique, une image négative était davantage soulignée. Pour dénoncer, une absence supposée de vrais motifs qui auraient abouti au changement de régime, l'article affirme encore que le mouvement avait surtout éclaté à cause des griefs personnels.

Il supposait donc qu'une désapprobation de la majorité de la population pourrait amener le pays à une révolte.

Toutefois, un article aussi alarmant fut écrit par le journal *Le Gaulois*, cherchant à devancer les autres quotidiens afin d'essayer d'attirer l'opinion publique française vers les monarchistes, seuls compétents en matière de politique extérieure. Ainsi, le 18 novembre, *Le Gaulois* publie l'article suivante :

¹. En réalité il fut seulement blessé.

². *Le Gaulois*, B.N. Département des Périodiques.

«Révolution inquiétante»

«(...)Nos républicains eux-mêmes semblent comprendre que ce qui vient de se passer au Brésil n'est pas un événement heureux pour nous. Là, au moins, il y avait une monarchie qui nous était plus utile que la meilleure des républiques(...).»

«Mais ce n'est là qu'un côté de la révolution qui vient de triompher ; l'autre atteint gravement la France et l'Europe.»

«La monarchie brésilienne tenait encore en échec l'hégémonie des EUA sur la partie méridionale du continent américain ; si le Brésil passe à la république, c'en est fait de cette résistance, et avant deux ans, le fameux Zollverein, qui doit fermer le marché du Nouveau Monde entre l'Atlantique et le Pacifique aux produits européens, sera un fait accompli.»

«On dit beaucoup que la main du Cabinet de Washington a dû se trouver dans la révolution du 15 novembre. Pour moi, c'est plus qu'une conjecture, c'est une certitude.»

Signé : Léna

Cet article susciterait une forte crainte dans des divers secteurs de la société française. D'autant plus que la France, à ce moment, sous l'effet du boulangisme et d'un nationalisme véhément, cherchait à étendre son influence outre-mer.

Trois jours après la publication de cette alerte du journal *Le Gaulois*, le 21 novembre 1889, Camille Blondel envoie une lettre d'information au Ministre des Affaires Etrangères français, M. Spuller : «*Les Etats-Unis viennent de reconnaître le gouvernement provisoire*»¹. En effet, parmi les pays les plus développés de l'époque, les États-Unis d'Amérique ont été les premiers à reconnaître le nouveau régime du Brésil. Cette attitude provoquera un certain malaise entre les puissances européennes, car elles se trouvaient dans une situation délicate quant aux affaires et finances liées au Brésil. En réalité, rien n'empêchait le nouveau gouvernement de continuer les transactions commerciales, puisque le changement de régime s'était passé dans l'ordre intérieur le plus parfait, de telle façon qu'il n'y avait aucune entrave en ce qui concernait les finances et le commerce extérieur du pays.

Le 24 novembre de la même année, Camille Blondel, dans une lettre envoyée au Ministre Spuller, écrivait :

¹. M.A.E. série (CP), s/s-Brézil, v. 53, (1889).

«Les ministres de toutes les républiques et les nations ont reçu l'autorisation d'entrer en relation avec le nouveau gouvernement. Veuillez m'envoyer des instructions analogues»¹.

En effet, après cette dépêche de M. Blondel, le 27 novembre 1889, celui-ci recevait une communication de M. Spuller qui l'autorisait à établir des relations avec le gouvernement provisoire. Mais, quant à la reconnaissance officielle, l'agent consulaire français au Brésil résumait la situation de la façon suivante : *«(...) Le gouvernement s'intitulant lui-même provisoire, il suffit, jusqu'à la Constitution définitive, d'être autorisé à rentrer en relations avec lui»².*

Cependant, pour la reconnaissance officielle du nouveau gouvernement, la question est restée en suspens jusqu'en juin 1890, lorsque le gouvernement français a décidé alors de reconnaître légalement le nouveau régime. Durant cette période, les documents nous suggèrent que, tant dans la presse que dans les milieux politiques français, il y avait toujours des interrogations quant à la position française sur les avantages ou inconvénients de transformer immédiatement les relations entre les deux pays en relations officielles. On peut retrouver quelques données de ce débat, par exemple :

— dans les séances de la Chambre des Députés ;

— dans les journaux et dans les lettres et communiqués échangés entre les hommes du Ministère des Affaires Etrangères de bas en haut de l'échelle diplomatique.

En effet, lors de la séance du 2 décembre 1889 du Parlement français, cette question a été discutée. A cette occasion, M. Gustave Hubbard (Député de la Seine) pose au Ministre des Affaires Etrangères, M. Spuller, quelques questions sur le cas brésilien :

«Monsieur, il y a une dizaine de jours, j'avais sollicité Monsieur le Ministre de vouloir bien accepter une question au sujet des récents événements du Brésil (...) Je demanderais à M. le Ministre si le nouveau gouvernement de la république des Etats Unis du Brésil s'est déjà mis en relation avec lui, soit par l'intermédiaire à Paris d'un envoyé spécial. Je lui demanderais ensuite quelles sont les instructions qu'il a cru à cet égard devoir donner à nos agents ; et s'il croit que la reconnaissance officielle de

¹. *idem.*

². *idem*

ce gouvernement républicain par la république française soit prochaine, ou, dans le cas contraire, à quels événements il croit devoir subordonner cette reconnaissance.

Enfin, en présence des nouvelles contradictoires et alarmistes qui se sont répandues, provenant de diverses sources et notamment de certaines agences d'information allemandes, je demanderais à M. le Ministre s'il a de source certaine et provenant de nos agents, des éléments de renseignement qui puissent rassurer les nombreux intérêts français, spécialement au point de vue de la sécurité des opérations commerciales»¹.

En suivant l'intervention du député M. Hubbard, qui désirait connaître la position du gouvernement français, nous pouvons déduire que le ministre Spuller avait pris son temps pour se prononcer et rendre officielles les relations entre les deux pays. Ce retard peut signifier une certaine prudence chez le ministre qui attendait une définition de la part du gouvernement brésilien de la politique qu'il comptait suivre. Le député ne fait aucune référence au caractère provisoire du nouveau gouvernement brésilien. Ceci peut exprimer deux choses : d'abord, le Brésil étant désormais «un gouvernement républicain», pourrait à juste titre être reconnu par la «république française» ; ensuite, on pourrait admettre que ce député représente l'opinion de quelques politiciens français, liés à des secteurs économiques et financiers. En effet, l'idéologie du groupe politique brésilien au pouvoir n'était pas aussi importante du moment qu'il garantissait leurs intérêts au Brésil.

Si ces suppositions se confirment par l'analyse d'autres documents, je pourrai faire ressortir les intérêts qui étaient en jeu à ce moment et par quels secteurs ils étaient représentés.

Finalement, il me semble qu'un aspect important, qui semble avoir orienté la politique française à ce moment, a été signalé par ce même député, à savoir que, la reconnaissance de la République brésilienne dépendait de quelques exigences.

Voyons maintenant quelle fut la réponse du ministre Spuller à l'intervention du député :

«Je n'ai que très peu de mots à dire, dont le sens est déjà prévu par la Chambre. Les événements du Brésil qui ont donné lieu, comme vous savez, à

¹. *Annales de la Chambre des Députés-Débats Parlementaires*, (n°29, 12 novembre-23 décembre 1889), Session extraordinaire. 5^e législature, Paris, B.N.

un changement complet dans les institutions de ce pays, se sont produits à la date du 16 novembre. Le 17 novembre, une dépêche de notre chargé d'affaires au Brésil s'est croisée avec celle que j'avais envoyée moi-même pour être renseigné le plus promptement possible sur le caractère de la révolution qui venait d'éclater. Notre chargé d'affaires, dans ce télégramme qui, passant par la voie anglaise, devait être nécessairement très bref, me faisait savoir sommairement qu'une révolution avait éclaté à Rio de Janeiro, que cette révolution avait un caractère militaire, que l'Empereur, venu de Petropolis, avait été invité à abdiquer et que la République avait été proclamée. Notre chargé d'affaires ajoutait que je pouvais compter sur sa réserve et sur sa prudence. Je puis lui rendre ce témoignage qu'il n'y a jamais manqué(...).

(Exclamations sur quelques bancs).

— *M. Jules Delafosse : C'était son devoir.*

M. le Ministre Spuller continua :

— *Permettez messieurs ; je dois prononcer cette parole pour répondre à certaines insinuations qui ont paru dans différents journaux et d'après lesquelles ce chargé d'affaires de France n'aurait pas fait son devoir avec toute la diligence désirable.*

— *Très bien, très bien.*

— *D'ailleurs, messieurs, au point de vue même des éclaircissements que je crois devoir donner à la Chambre, ce fait de la transmission quotidienne et régulière des dépêches et des télégrammes n'est pas sans importance. Je vous ferai observer, en effet, qu'en temps de révolution, quand un pays est complètement bouleversé, s'il venait à se produire quelque interruption dans les communications d'un agent diplomatique avec son gouvernement, il n'y aurait point lieu de s'en montrer surpris. Eh bien, lorsque j'affirme à la Chambre que j'ai reçu quotidiennement des dépêches de mon agent, c'est assez vous indiquer quel caractère ont pris les événements, et dans la régularité même des communications ininterrompues vous trouverez, comme moi, une garantie d'ordre.*

Un membre à gauche : *C'est à la louange de la République.»*

Après avoir fait cette notification très claire que, au moins pour le moment, les affaires avec le nouveau gouvernement ne courraient pas de risque immédiats, le Ministre affirme encore : *«Les événements se présentant*

de cette manière et le gouvernement ayant, dans sa proclamation, annoncé qu'il tiendrait tous les engagements contractés antérieurement par l'Empire, (...), il restait à savoir quelle conduite il y avait à tenir en face de ce nouveau pouvoir, de ce pouvoir de fait».

Le ministre, en effet, n'avait apparemment pas beaucoup plus à ajouter à ce qu'on savait déjà sur l'avènement de la république au Brésil. Pour Spuller toutefois la question de la reconnaissance se passait différemment. Il se demandait quel genre de gouvernement on allait bientôt officiellement reconnaître¹. Qui étaient ces hommes qui s'installaient au pouvoir (il ne faut pas oublier que les dépêches du Comte Amelot de Chaillou et de Camille Blondel sont minces d'informations précises sur le parti ou sur le mouvement républicain au Brésil). Existerait-il un doute sur l'orientation politique brésilienne en ce qui concerne les affaires étrangères ?

Or, malgré le fait que le gouvernement provisoire avait ratifié les traités et donné son approbation sur les affaires avec les puissances étrangères, cela ne signifiait pas une garantie pour l'avenir des relations internationales.

Spuller désirait savoir, comme ce document le montre bien, en se rapportant à la stabilité des relations entre les deux pays si les investissements à long terme pouvaient progresser. Il est nécessaire de se rappeler que, selon Camille Blondel, le ministère monarchique du Visconde d'Ouro Preto offrait des bonnes perspectives commerciales à la France. Néanmoins, il n'y avait aucune possibilité d'un retour au régime monarchique. D'abord, parce que l'Empereur avait déjà quitté le pays avec les héritiers de la Couronne et, ensuite, parce que l'organisation d'une résistance au nouveau régime était faible, vu l'apathie de la classe politique au moment du changement du régime.

Selon le représentant diplomatique de la France au Mexique «Il y a un empire de moins ; il y aura quelques républiques en plus. Il y a eu hier une évolution, il y aura demain des révolutions»². Ce document représente une conception semblable à celle que nous trouvons chez Spuller. Toutefois, il souligne un autre problème, à savoir que l'on craignait la fragmentation du territoire brésilien.

¹. En réalité ce fut son remplaçant M. Ribot qui procéda à la reconnaissance du nouveau régime brésilien.

². M.A.E. série Affaires Diverses Politique, INV-ADP1, s/s Brésil, 1890.

A la suite de ces observations du ministre français, nous trouvons les effets du premier document produit par les leaders du gouvernement provisoire au 15 novembre, qui affirmait : «*Le gouvernement provisoire reconnaît et accepte les engagements nationaux contractés durant le régime antérieur, les traités subsistant avec les puissances étrangères, la dette publique externe et interne, les contrats en exercice et encore les obligations légalement constituées*»¹. Nous pouvons comprendre l'avidité des nouveaux patrons du pouvoir à garantir l'ordre interne, espèce de carte de visite du nouveau gouvernement.

De ces premières réflexions sur la chute de l'Empire, nous pouvons déduire que les informations des agents diplomatiques français au Brésil nous indiquent que dans le cadre des relations France-Brésil, la politique française, était intéressée, apparemment, à aider le dernier Cabinet Impérial, comme nous l'avons vu à travers les commentaires du comte Amelot de Chaillou et, après, plus clairement, dans ceux de Camille Blondel.

Ces intentions exprimées par l'agent Camille Blondel sont bien claires, si nous nous rappelons qu'à ce moment, le Brésil était en face des problèmes créés par l'abolition de l'esclavage, qu'il avait besoin d'aide financière et de main d'oeuvre pour le travail. Alors, nous pouvons supposer que le projet de monarchie fédéraliste, qui faisait partie à ce moment, du programme du Ministère Ouro Preto, allait probablement ouvrir de nouvelles perspectives pour les affaires dans ce pays, étant donné que les Provinces devenaient plus libres quant au développement de leurs affaires. D'autre part, les investisseurs ou les immigrants étrangers avaient pu compter sur l'intégrité, «reconnue en Europe», du gouvernement impérial. A la veille du changement de régime, nous comptons encore sur le fait que le gouvernement brésilien avait intérêt à reprendre les questions de frontière avec la Guyane française. Cette période voit la croissance de l'exploitation du caoutchouc dans la région amazonienne, produit important pour l'économie du Brésil.

Mais, le 15 novembre a lieu le coup d'état. Les valeurs brésiliennes cotées en Europe tombent, le Ministère libéral qui négociait, jusqu'à cette date pour tirer le pays de la crise est entièrement remplacé. Même l'agent diplomatique brésilien en France est destitué de son poste². La France aurait-elle une nouvelle soeur républicaine ou, au contraire, assisterait-on, selon les rumeurs, à un durcissement progressif des rapports commerciaux et

¹. CARONE Edgard, *A Republica Velha*, Sao Paulo, Ed. Difusão Européia, 1969, pp. 13-14.

². C'était le Baron de Penedo.

financiers entre les deux pays ? Durcissement d'ailleurs, dont profiterait les Etats-Unis d'Amérique. Comment agir, alors, en face de ces faits nouveaux ?

C'est dans cette conjoncture que se présentait la question de la reconnaissance du nouveau régime brésilien en France. A ce moment la presse française joue un rôle important, car ce qu'on observe, c'est la divulgation de nouvelles qui agitaient les milieux financiers et commerciaux, qui de leur côté enflammaient les milieux politiques. De la conduite du gouvernement français dépendaient ces secteurs et une partie de la population qui s'aventurait dans les investissements et le commerce extérieurs.

Il est important d'observer que, dans les journaux de l'époque, on pouvait lire des nouvelles qui annonçaient qu'approchait l'heure où la France devrait revoir ses affaires externes, comme nous informe le journal *Le Gaulois* du 2 décembre 1889 :

*«On parle beaucoup des traités de commerce qui arrivent à expiration, de leur renouvellement, de leur dénonciation, etc. Mais on paraît ignorer, généralement, l'état exact de cette grave question que le Parlement Français devra trancher à bref délai. Les traités de commerce qui lient la France avec les Nations étrangères, expirent, les uns en 1891, les autres en 1892 ; mais, si les parties contractantes veulent les dénoncer, elles doivent le faire une année avant l'échéance. C'est donc avant décembre 1890, c'est-à-dire dans le courant de l'année prochaine que le Parlement sera mis en demeure de se prononcer sur ce problème international, qui préoccupe à bon droit le monde politique et commercial»*¹.

Certainement le Brésil n'avait pas la même importance que des pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne dans la question annoncée par *Le Gaulois* mais les produits que la France importait du Brésil ne se destinaient pas exclusivement à la France ; très souvent ils étaient réexportés vers d'autres pays, comme ceux de l'Est, par exemple.

Dans la séance du Parlement français où M. Spuller a été interrogé sur la position de son Ministère par rapport aux événements brésiliens une certaine critique s'exprime chez quelques députés sur la conduite de l'agent diplomatique français au Brésil face aux événements politiques. On peut, en effet, observer que les premiers télégrammes qui sont arrivés à Paris après le

¹. B.N. Département des périodiques.

15 novembre, n'étaient pas de M. Blondel, mais sur papier timbré du Ministère des finances français.

Pour défendre M. Blondel, le journal de la Colonie française au Brésil, *L'Etoile du Sud* (Revue Commerciale, Financière et Maritime), dans son édition du 6 décembre 1890, publiait l'article suivant :

«(...)Accrédité près de S.M. Dom Pedro II, n'ayant pu deviner ou prévoir, vingt-quatre heures à l'avance, la révolution(...) du Brésil, où il arrivait récemment, il lui fallait, sans en sortir, user de la plus prudente réserve et attendre les instructions de son gouvernement(...). Mais ce que beaucoup ignorent, c'est qu'après les jours qui suivirent la révolution(...), alors que quelques journaux, dans plus d'un pays d'Europe, publiaient des bruits alarmants de nouvelles terrifiantes et controversées, les journaux officiels et officieux en France disaient la vérité, tranquillisaient les esprits, atténuèrent le coup porté au crédit, et ce, grâce aux informations fournies par le Ministre et qui servirent de base au gouvernement français qui, le premier, en Europe, reconnut la république brésilienne»¹.

Cet article a été publié quand la colonie française du Brésil a été informée que le Ministre des Affaires Etrangères avait décidé de transférer M. Blondel dans un autre pays, ce qui a provoqué un grand désappointement dans la Colonie. Dans le même numéro *L'Etoile du Sud* affirme que toutes les garanties et la grande prospérité des affaires de la colonie dans le pays, étaient dûes à la politique habile de l'agent diplomatique auprès du gouvernement provisoire du Brésil. Est affirmé aussi que, grâce à M. Blondel, la France a eu dans cette période au Brésil, quatre bons avantages². L'article finissait en disant que ce serait une politique intelligente du gouvernement français de conserver ce Ministre au Brésil.

Un article publié dans le journal *Le Soleil*, qui date du 1er août 1890, quatre mois avant la publication de l'article du journal de la colonie française au Brésil, montre peut-être encore plus clairement quelques aspects du processus de reconnaissance de la république brésilienne. Dans cet article sur des questions budgétaires, sur le vote de la Chambre des Députés concernant les mesures du Ministre des Finances français, on parle aussi du processus de reconnaissance du nouveau régime au Brésil ; on peut lire le texte suivant :

¹. B.N. Journal officiel.

². Dans l'article du journal "Le Soleil", trois de ces quatre avantages sont signalées.(v. infra).

«On se rappelle qu'à la suite de la révolution qui a renversé l'empereur du Brésil, M. Spuller, alors Ministre des Affaires Etrangères, déclara à la Chambre que la République française ne reconnaîtrait le nouveau gouvernement que lorsqu'il aurait reçu la consécration du vote populaire, c'est à dire lorsqu'il aurait été légalisé par une assemblée constituante librement élue. L'Assemblée nationale, qui doit légitimer et légaliser la révolution du 15 novembre n'existe pas encore. Et cependant, M. Carnot a reçu officiellement le représentant du gouvernement révolutionnaire brésilien. Notre Ministre des Affaires Etrangères a voulu expliquer ce changement d'attitude dont on s'est fort étonné. A cet effet il a fait communiquer à la presse une note de courtoisie prématurée par des concessions importantes faites aux revendications de nos nationaux.»

Suivant la note officieuse, le gouvernement du Général da Fonseca aurait accordé à la France les concessions suivantes : Il consentirait à régler la question des limites de la Guyane ; la Loi de naturalisation ne serait pas applicable aux Français résidents au Brésil et, à la demande de notre chargé d'affaires à Rio de Janeiro, l'impôt sur le caoutchouc aurait été supprimé.

Au Quai d'Orsay on ajoutait que la reconnaissance immédiate de la République brésilienne l'empêcherait, peut-être, d'adhérer aux conclusions du Congrès de Washington, tendant à l'exclusion des marchandises européennes des marchés américains. Or, les représentants du Brésil au Congrès ont adhéré en principe à ces conclusions et, quant aux concessions faites à la France, voici ce qu'il en est : La note officieuse française a produit le plus grand émoi à Rio de Janeiro. La presse s'en est occupée.

O Paiz, le journal du Ministre des Affaires Etrangères, a déclaré que la note du Quai d'Orsay était entièrement fautive ; le *Diario de Noticias*, journal du Ministre des finances, a affirmé que le Brésil n'avait fait aucune concession à la France. Et ces déclarations ont été confirmées par le gouvernement dans le *Diario Oficial*. Voici comment s'exprime l'organe officiel du gouvernement brésilien :

«Toutes les suppositions des journaux français au sujet de la reconnaissance du gouvernement provisoire sont démunies de tout fondement. Cet acte n'a été précédé d'aucun accord, ni de conditions d'aucune sorte et des concessions d'aucune espèce n'ont été faites ou promises.»

On nous écrit de Rio de Janeiro que ce démenti positif et presque brutal, infligé par le gouvernement du Maréchal da Fonseca à notre Ministère des Affaires Etrangères a péniblement impressionné la Colonie française et que

maintenant le prestige de notre diplomate est singulièrement compromis au Brésil.

Il faudrait savoir ce qui s'est passé. Pourquoi le gouvernement de la république française s'est-il hâté de reconnaître le gouvernement brésilien qui, tant que son établissement n'aurait pas été ratifié par le pays, est un gouvernement illégal ? Oui ou non des promesses avaient-elles été faites au gouvernement français ? Oui ou non des engagements avaient-ils été pris ? Et quels engagements ?

Nous croyons que celui des deux gouvernements qui a altéré la vérité n'est pas le gouvernement français. Mais notre Ministre de Affaires Etrangères ne doit pas rester sous ce coup du démenti qui lui a été infligé par le Général da Fonseca.

Il importe qu'il dégage sa responsabilité en révélant au public les dessous de cette fâcheuse affaire. S'il a été trompé par les représentants du Brésil, c'est regrettable, mais il faut qu'on le sache.

Après la note publiée dans le *Diario Oficial*, une explication est nécessaire. Que M. Ribot la demande au gouvernement brésilien. C'est son droit et c'est son devoir¹.

Comme nous pouvons le voir, la reconnaissance de la République brésilienne, en plus des débats sur la reconnaissance proprement dite, a généré aussi quelques malentendus entre les deux gouvernements.

En effet, au moins quant aux questions des limites entre la Guyane française et le Brésil, les négociations ont été reprises. Toutefois, la résolution finale aura lieu beaucoup plus tard, moyennant l'arbitrage du gouvernement suisse qui, en cette occasion, a été favorable au Brésil².

L'idée de faveurs concédées aux Français quant à l'exploitation du caoutchouc à l'extrême Nord du Brésil est assez curieuse. En effet, l'activité d'extraction du caoutchouc, entre les années 1852 et 1900, passe de 1 632 tonnes à 24 301 452 et, à l'époque de la proclamation de la République, ce secteur était en expansion accélérée et approvisionnait le marché industriel international.

¹. B.N. cote: Lc2 3580; Per. Micr. D.84.

². La décision d'arbitrage dont l'auteur fut le Président de la République Helvétique M. Walter Hauser fut rendue le 1^{er} décembre 1900. Il fut très favorable au Brésil.

En 1892, la production du caoutchouc au Brésil correspondait à 61 % de la production mondiale et, en 1910, le Brésil alimentait encore 50 % de la demande mondiale¹. Par conséquent, une concession au gouvernement français permettant de ne pas payer des impôts au Brésil sur ce produit, était à l'époque, un grand avantage pour la France. Mais s'il est démontré que le gouvernement du Maréchal Deodoro avait fait des promesses ou avait réellement approuvé de tels avantages, il faut voir ce qui a amené le Brésil à agir de la sorte. Quelles sont les données du contexte international de l'époque et quelle est la place faite au Brésil dans ce contexte?

L'Europe de la fin du XIX^e siècle a la position que l'on sait, centre des discussions diplomatiques internationales, productrice et exportatrice de technologie, ayant en sa possession un empire colonial. Les Etats-Unis sont le seul pays à avoir eu un développement équivalent.

En l'occurrence une dispute, au sujet de l'influence dans les pays d'outre-mer, se dessinait entre les puissances européennes ; elle va marquer les relations internationales. La diplomatie dans la conjoncture de cette époque était essentielle, pour mieux placer les intérêts de chaque Etat. Une défaite dans une affaire commerciale ou financière représentait un désavantage sur un autre concurrent dans la course impérialiste. En politique intérieure, les pays européens s'efforçaient de créer un esprit civilisateur. L'institutionnalisation de la commémoration du 14 juillet ainsi que la ritualisation de la monarchie anglaise, en 1880, et l'utilisation de la presse qui divulguait les avantages de l'entreprise coloniale le montrent bien. C'est dans ce contexte, qu'on peut trouver quelques données sur la politique européenne vis-à-vis du continent américain. En ce qui concerne, l'Amérique Latine, on peut entrevoir, son importance pour l'Europe, en constatant l'augmentation des chiffres de l'immigration des Européens (200 000 immigrés par an surtout vers le Brésil et l'Argentine). Le Brésil était donc, comme il a été dit plus haut, dépendant de la politique internationale. Le prix du café, principal produit d'exportation à cette époque, obéissait, bien entendu, à la cotation du marché international.

En revenant sur le débat de la reconnaissance de la République on voit qu'à ce moment le gouvernement français se trouvait face à une situation qui demandait une grande prudence. Ce que nous avons vu par le biais des documents du Parlement et des documents du M.A.E. est que le Ministre des

¹. FRAGOSO, José Luis. O Império escravista e a republica dos plantadores. (in) LINHARES M.Yedda, *Historia Geral do Brasil*, Rio de Janeiro, Ed. Campus, 1990, p.165.

Affaires Etrangères M. Spuller n'a pas voulu encourager les informations contradictoires et alarmistes répandues soit par la presse soit par les hommes politiques, puisqu'elles seraient nuisibles pour les affaires. Mais en réalité, comme tous, il n'était pas sûr, non plus, des nouvelles directions économiques et politiques que le gouvernement républicain allait suivre. En ce sens, il est possible de comprendre le retard à rendre officielles les relations entre la France et le nouveau régime. Si la France reconnaissait le gouvernement provisoire de Deodoro da Fonseca avant qu'il ne soit légitimé soit par un suffrage soit par une Constitution, le Brésil serait libre de jouer pour ses propres intérêts. D'un autre côté, la France exigeant de connaître d'abord le texte de la Constitution, pourrait être la grande bénéficiaire. En effet, la république brésilienne fut finalement reconnue officiellement en 1890 sans que la nouvelle Constitution ait été adoptée.

L'importance de la reconnaissance française pour le Brésil est qu'en dehors des quelques avantages commerciaux et financiers que ce pays pourrait avoir, la France serait la seule puissance européenne à pouvoir le faire, puisque c'était une république qui faisait pression sur les monarchies européennes pour qu'elles suivent son exemple, elles qui ne voulaient pas être devancées par la France dans les affaires internationales.

En ce sens, je pense que la question de la reconnaissance peut être révélatrice du genre des affaires en cours avec le Brésil à ce moment-là. La façon dont fut instaurée la république au Brésil montre, pourtant, ses limites internes : la politique internationale brésilienne n'a pas beaucoup changé, mais l'attente pour la reconnaissance demandait elle-même la stabilité du régime. Enfin, le Brésil jouait aussi à se donner une image, basée sur l'ordre et sur le progrès, pour attirer vers lui le capital français pour des investissements sur son territoire. A-t-il réussi ?

Sans doute, l'approfondissement des recherches aux Archives du Quai d'Orsay nous permettra-t-il d'éclaircir quelles ont été les orientations du jeu diplomatique entre le Brésil et la France en ce qui concerne les hypothétiques avantages que la France aurait eu durant la période où le gouvernement provisoire avait comme objectif de se faire reconnaître par le gouvernement français.

Ces premières informations, obtenues à partir de quelques articles de presse française qui avaient comme sujet la révolution au Brésil, conjuguées aux quelques indications sur la position de la diplomatie française face aux événements, nous donnent la possibilité de faire quatre observations en guise de conclusion provisoire.

Premièrement, la nouvelle de la chute du régime impérial au Brésil a été amplement diffusée en France, comme un fait qui méritait d'être examiné avec attention à cause de la manière dont les choses s'étaient passées : effet de surprise associé à la presque totale méconnaissance des vraies intentions des nouveaux dirigeants. Ces deux éléments s'ajoutaient au sentiment que le pays n'était pas préparé à un tel changement.

Deuxièmement, en plus de la surprise française que suggèrent ces documents sur le changement de régime au Brésil, on se rend compte que les débats tournent autour de la question du marché et des finances vu qu'en cette période la politique extérieure de la Troisième République était elle-même débattue au sein du Parlement français.

Troisièmement, on discutait de la question relative au renforcement des Etats-Unis d'Amérique dans le continent américain, ce qui ne laissait pas de poser des difficultés pour les affaires européennes dans la région, jusqu'alors privilégiée par le régime impérial.

Finalement, la question de la reconnaissance de la République brésilienne semble avoir provoqué un grand débat en France dans lequel étaient probablement représentés les secteurs financiers de cette puissance européenne.

* *
*

BIBLIOGRAPHIE

Sources

1. Ministère des Affaires Etrangères, Archives Diplomatiques.
2. Bibliothèque Nationale.

Bibliographie

BELLANGER Claude (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1976.

BASBAUM Leôncio, *História sincera da república, de 1889 à 1930*, 3e ed., São Paulo, Ed. Fulgor, 1968.

CARON François, *La France des Patriotes de 1851 à 1918*, Paris, Ed.Fayard, 1985.

CARONE Edgard, *A Primeira República (1889-1930)*, 2°ed., Sao Paulo, Ed. Difel, 1973.

LINHARES Maria Yedda (org.), *História Geral do Brasil*, Rio de Janeiro, Ed. Campus, 1990.

MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la IIIe République (1871-1898)*, Paris, Ed. du Seuil, 1973

